

Équité en matière d'emploi

Le premier ministre a malheureusement dit une chose aux femmes canadiennes et il a dit autre chose aux sociétés; c'est d'ailleurs la même chose pour bien d'autres promesses du gouvernement. Lorsqu'il s'agit de voir quels groupes d'intérêt l'emportent dans la lutte pour les droits et l'égalité, il est clair que les sociétés, les multinationales—les Imasco—ont gagné. Les petites gens, les femmes canadiennes, n'ont aucune chance.

D'après un rapport publié aujourd'hui, la pauvreté est en progression au Canada. Parmi les principaux groupes touchés par ce fléau, il y a notamment les femmes et les enfants. Si nous voulons nous attaquer vraiment à la pauvreté et à la féminisation de la pauvreté, le seul moyen consiste à suivre certaines recommandations pour essayer de combler l'écart salarial. Les femmes gagnent 58, 60 ou 62 p. 100 du salaire des hommes, selon la province. Une mesure législative énergique sur l'équité en matière d'emploi ne résoudrait pas le problème immédiatement, mais elle ferait comprendre, et pas seulement aux sociétés, . . .

● (1240)

M. Turner (Ottawa—Carleton): Plus fort.

Mme Copps: Le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) m'a dit de parler plus fort. Je parlerai plus fort parce que je parle au nom des Canadiennes qui en ont plus qu'assez d'entendre le gouvernement leur faire des promesses et leur affirmer qu'il va faire de son mieux pour améliorer leur sort économique. D'après les chiffres publiés aujourd'hui, un nombre croissant de femmes et d'enfants deviennent pauvres. Le gouvernement n'arrive même pas à s'attaquer aux problèmes tout simples de l'éducation des enfants en bas âge et des garderies.

Le gouvernement a reçu un rapport lui recommandant de traiter le problème de l'éducation des enfants en bas âge d'une tout autre façon. Le gouvernement a réagi en créant encore un groupe d'étude et en choisissant comme présidente la députée de Lincoln (M^{me} Martin). Il paraît que peu de temps après les élections, son bureau a dit qu'elle ne s'intéressait pas aux questions féminines parce que les femmes ne représentent de toute façon que 1.5 p. 100 de ses électeurs. C'est pourtant elle qui a été choisie par le gouvernement pour présider un nouveau groupe d'étude sur l'éducation des enfants en bas âge.

Le gouvernement n'est pas partisan des garderies. Le gouvernement ne pense pas que les jeunes, hommes et femmes, croient tous que si nous voulons accorder des chances égales aux femmes, il faut leur donner l'infrastructure sociale nécessaire pour leur permettre de se lancer sur le marché. L'équité en matière d'emploi n'est qu'un moyen d'essayer d'instaurer une certaine égalité.

Aucun député, d'un côté de la Chambre comme de l'autre, n'a donné à entendre qu'un bon projet de loi sur l'équité en matière d'emploi comblerait immédiatement l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Ce n'est tout bonnement pas vrai. Bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte, notamment l'éducation et la socialisation, les possibilités de placement des enfants dans les garderies et les services d'aides aux hommes et aux femmes.

Disons par ailleurs qu'un projet de loi énergique sur l'équité en matière d'emploi exhortant les sociétés à faire de l'action positive et à respecter les contrats réduirait l'écart salarial de 10 à 15 p. 100 au bas mot. Cela ne signifierait pas que le temps du salaire égal pour un travail d'égale valeur serait arrivé pour tous, mais si j'étais une femme ayant un enfant à charge, travaillant pour le salaire minimum en Ontario et qu'on m'offrait la possibilité d'augmenter mon salaire de 10 à 15 p. 100, j'acclamerais le gouvernement qui aurait eu le courage de présenter cette loi. Je le féliciterais aussi d'avoir obligé les sociétés, non seulement à préparer des plans mais aussi, au lieu de les garder secrets dans les coffres-forts de leur Saint des Saints, à les divulguer pour que le public et en particulier les groupes cibles puissent les examiner.

Malheureusement, le gouvernement a fait pleuvoir les promesses sur les femmes durant la campagne électorale. Maintenant que le temps est venu de livrer la marchandise, le gouvernement n'est même pas prêt à accepter une chose aussi simple que l'application de cette loi à ses propres ministères. On peut difficilement se l'imaginer exigeant que les employeurs du secteur privé fassent rapport sous peine d'une amende de \$50,000, s'il est lui-même exempté et si la loi ne s'applique pas aux ministères fédéraux. Si vous étiez en affaires, monsieur le Président, pourriez-vous vendre cette idée? Pourriez-vous déclarer à vos clients que vous voulez que certaines lois s'appliquent à eux tout en vous assurant qu'elles ne vous touchent pas vous-même?

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a donc à cacher? Qu'est-ce que les députés conservateurs ont donc à cacher? C'est tout simplement que, en raison des réductions de Nielsen, les personnes qui perdent leur emploi dans la Fonction publique sont surtout les femmes qui ont été les dernières engagées et donc les premières mises à pied. L'élimination du concept d'année-personne fait partie des réductions prévues par le gouvernement fédéral, mais ce sont surtout les femmes qui vont être touchées par les restrictions de M. Nielsen et ce qu'on appelle l'érosion normale ou la réduction d'années-personne dans la Fonction publique. Voilà pourquoi les conservateurs ne veulent pas se soumettre au même genre d'examen qu'ils sont disposés à imposer aux sociétés de plus de 100 employés.

Les gens qui ne passent pas leur temps à scruter les lois fédérales—ce qui est le cas, je présume, de la plupart des Canadiens—ont entendu la ministre dire que cette mesure va avantager les Canadiennes et ils croient que la ministre tente vraiment de rétablir l'équilibre. Toutefois, il importe d'examiner quatre aspects du projet de loi. Premièrement, il ne s'applique pas aux employés fédéraux. Deuxièmement, il ne s'applique qu'aux sociétés régies par le gouvernement fédéral dont le nombre d'employés est supérieur à 100. Troisièmement, aucun mécanisme d'exécution n'étaye les plans d'action. Quatrièmement, les plans d'action sont laissés à la discrétion des sociétés qui, elles, ne sont pas tenues de les dévoiler. Pensons-nous vraiment qu'un plan d'action secret non sujet à l'examen du public va changer la situation de l'emploi des minorités visibles, des autochtones, des personnes handicapées et des femmes? Non.